

## Courrier du SE-UNSA aux parlementaires - Budget 2025

Mercredi 16 octobre 2024

*Madame la Députée,  
Monsieur le Député,*

*En cette période d'examen du budget de la Nation pour l'année 2025, que vous serez amenés à voter dans les prochaines semaines, le SE-Unsa, deuxième syndicat de l'enseignement, vous alerte sur les besoins de notre système éducatif. Le budget du ministère de l'Education nationale doit permettre de répondre aux nombreux défis auxquels l'Ecole publique fait face. En conséquence, il est de votre responsabilité de faire en sorte que, non seulement le budget ne soit pas sanctuarisé, mais qu'il soit également augmenté. Sans cela, il est illusoire de penser que la représentation nationale aura consacré les moyens nécessaires pour satisfaire à sa responsabilité à l'égard de l'Ecole publique. Sans cela, les conditions d'accueil et de scolarisation des élèves, les perspectives de pouvoir recruter, former et revaloriser les personnels ne seront pas réunies. Nous dénonçons les annonces du ministre du budget de supprimer 4000 postes à l'éducation nationale, le ralentissement de la création d'emplois d'accompagnants aux élèves en situation de handicap et l'absence totale de mesure de revalorisation*

*Les enjeux de l'inclusion scolaire au sein de notre système éducatif doivent être une priorité. Malgré des avancées ces dernières années, force est de constater que de nombreux obstacles demeurent, entravant l'accès à une éducation de qualité pour tous les élèves, en particulier ceux en situation de handicap.*

*Les difficultés de scolarisation rencontrées au sein des établissements scolaires sont multiples. Les personnels, dans leur immense majorité sont favorables, au principe de la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire. Néanmoins, le manque d'AESH complique voire, dans certaines situations, rend impossible l'accueil des élèves dans des conditions dignes. Cela perturbe les apprentissages aussi bien pour les élèves en situation de handicap que pour les élèves scolarisés dans leur classe. Cela peut également mettre les personnels dans une grande difficulté pour assurer leurs missions. Il est donc indispensable d'adapter le schéma d'emplois de la mission enseignement scolaire en conséquence, tout comme il est indispensable de prévoir une enveloppe afin de revaloriser la rémunération des AESH.*

*Les AESH ont un rôle crucial. Sans eux, l'accueil des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire n'est pas possible. Par leur action au quotidien dans les écoles et les établissements scolaires, les AESH permettent que les droits fondamentaux des enfants soient respectés à l'instar du droit à l'éducation.*

*Sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant, ils facilitent la scolarité des élèves dans les classes ordinaires. Ils fournissent un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de chaque élève. Cela peut inclure les actes de la vie quotidienne, l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles), les activités de la vie sociale et relationnelle. Les AESH contribuent à renforcer l'accessibilité ou l'autonomie. Ces éléments sont cruciaux pour garantir un environnement d'apprentissage inclusif et épanouissant.*

*Dans un nombre significatif de situations, l'accueil en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap n'est pas possible et les capacités des établissements sont insuffisantes. 24 000 élèves sont en attente de places en établissement spécialisé ou en hôpital de jour.*

*Le SE-Unsa sera attentif à la façon dont votre assemblée se saisira de ces enjeux. Nous suivrons aussi bien les amendements déposés dans le cadre du débat parlementaire tout comme nous suivrons attentivement les votes sur le budget. Les représentants du SE-Unsa sont disponibles pour échanger avec vous ou vous accompagner dans la rédaction d'amendements si vous le souhaitez.*

*Madame la députée, Monsieur le député, je vous prie de recevoir l'expression de ma considération distinguée.*

Élisabeth ALLAIN-MORENO  
Secrétaire générale

